

Les taxis

Taxi Saint Just : 04.77.65.04.04

Dominique PALLAS : 04.77.65.01.16

Les lignes de proximité

Le **Conseil général de la Loire** organise deux lignes de proximité sur le canton de Saint Just-en-Chevalet.

- **La ligne M215** les jeudis, part de Luré en passant par St Marcel d'Urfé et Juré avant de rejoindre St Just-en-Chevalet.

- **La ligne M202** les jeudis, part de Chérier, La Tuilière avant d'arriver à St Just-en-Chevalet.

Transport AQUILON: 04 77 71 46 95

Le coût du trajet est de : **1,30 €**.



Transport TIL

Le **Conseil général de la Loire** et les cars du réseau TIL vous emmènent à travers le département, tous les jours de l'année.

Sur 30 lignes régulières dans la Loire, un seul et même tarif est appliqué, quelle que soit la distance parcourue : **2€**.

La **ligne 206** fait l'aller-retour entre Roanne et Saint Just-en-Chevalet (*dessert sur le canton: Saint-Priest-La-Prugne, La Tuilière, Saint-Just-en-Chevalet, Juré, Crémeaux*)

Mais aussi :

Covoitu-

rage :



MOBILITE CANTON DE SAINT JUST-EN-CHEVALET ET COMMUNE DES SALLES

*Comment
se déplacer
sur le
canton de
Saint Just-en-
Chevalet
et dans ses
environs ?*

SERVICE DE TRANSPORT SOLIDAIRE INDIVIDUEL À LA DEMANDE

POUR QUI ?

Toute personne habitant le canton de Saint Just-en-Chevalet et la commune des Salles sans moyen de locomotion nécessitant d'un dépannage occasionnel.

Les personnes doivent être non imposables et adhérer à la charte de l'utilisateur, disponible auprès des bénévoles chauffeurs.

LA ZONE

Sur le territoire de la communauté de communes du pays d'Urfé et en accord avec les bénévoles chauffeurs, dans les villes proches.

POURQUOI FAIRE APPEL À UN BÉNÉVOLE « RELAIS TRANSPORTS » ?

Pour accéder à un service de transport de dépannage, quand les transports réguliers et les lignes de proximité ne permettent pas de se déplacer.

Sauf cas exceptionnel et avec l'accord du bénévole-chauffeur, les animaux ne sont pas admis.

PARTICIPATION DES USAGERS

La personne transportée versera une participation à partir de 3 € (pour les trajets dans le canton) ou de 5€ (pour Roanne/Cusset/Vichy/Thier/Montbrison/Feurs ...) au bénévole qui la transmettra au trésorier.

QUAND ?

En journée, du lundi au vendredi. En prévenant si possible 48h à l'avance.

- Ne fonctionne pas le week-end, les jours fériés, ni en cas d'intempéries (neige, verglas...).

- Ne fonctionne pas pour des trajets réguliers

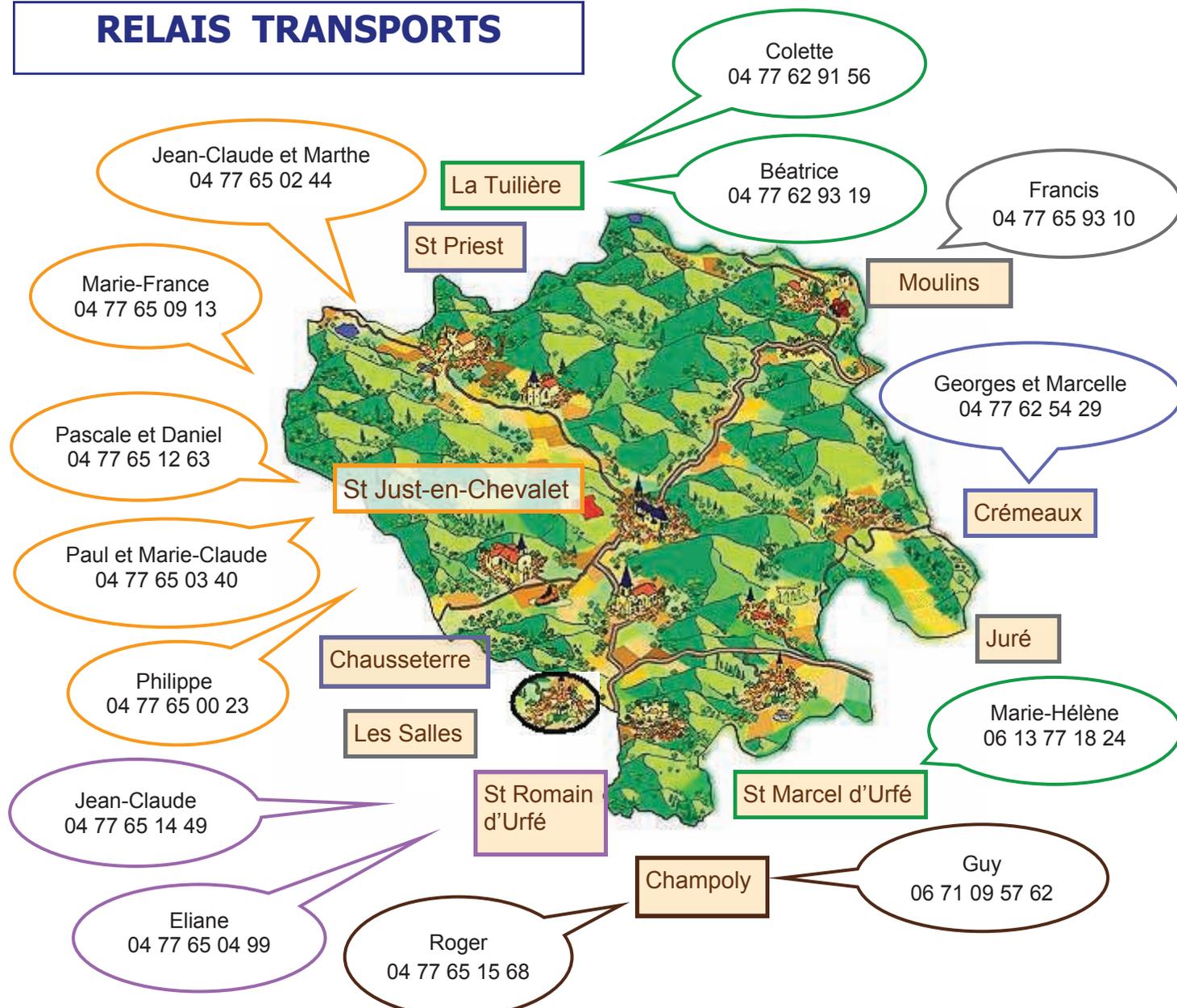
- Ne fonctionnera pas sur le trajet du marché les jours où les minibus de la ligne de proximité sont en service.

ETRE BÉNÉVOLE RELAIS-TRANSPORT

Vous voulez être bénévole « relais-transport », vous pouvez prendre contact en téléphonant au

06.81.80.32.04

RELAIS TRANSPORTS



En cas d'urgence,
contactez le **06.81.80.32.04** de 9h à 18h.

Le Relais Transport est également assuré sur le
canton de Saint-Germain-Laval :
contactez l'équipe au **06.37.39.76.21**

Le RELAIS TRANSPORT vous est proposé par :



croix-rouge française



Avec le soutien des municipalités et CCAS du Pays d'Urfé